

LE PREFET

Évry-Courcouronnes, le 0 3 MAI 2022

Monnsieur le président du Conseil départemental,

Depuis les rixes de l'été 2020, et plus encore depuis celles qui, en février 2021, ont causé la mort de deux adolescents, nous sommes collectivement mobilisés contre les rixes dans lesquelles s'affrontent des jeunes issus des différents quartiers du département.

\*

J'emploie le mot « collectivement », parce que la réalité est celle-ci.

La réactivité des forces de l'ordre n'est rien sans les « boucles d'alerte » par lesquelles les institutions et les acteurs concernés échangent leurs informations, partagent en temps réel les « signaux faibles » qu'ils ont appris à déceler. Treize boucles d'alerte ont ainsi été déployées sur des échelles communales ou intercommunales ; elles ont d'ores et déjà permis de déjouer plusieurs dizaines de rixes. De nouvelles boucles devraient encore prochainement voir le jour pour compléter ce maillage et s'adapter aux évolutions du phénomène.

L'action résolue des services d'enquête et de l'autorité judiciaire s'est notamment traduite, s'agissant des rixes mortelles de février 2021, par l'interpellation en plusieurs vagues de 27 jeunes impliqués dans la rixe mortelle de Boussy-Saint-Antoine, et de 6 jeunes ayant pris part à celle de Saint-Chéron, dont à chaque fois, en moins de 24 heures, l'auteur présumé des coups de couteau mortels. Il y a quelques jours encore, deux jeunes majeurs ont rapidement été identifiés et déférés à la justice suite à des atteintes graves à l'intégrité physique commises dans un contexte similaire.

Cette action n'est rien sans la mise en place, le plus souvent à l'initiative des communes et avec le soutien de l'Etat, d'actions de prévention en direction de ces jeunes et de leurs familles.

Monsieur François DUROVRAY Président du Conseil Départemental de l'Essonne Ainsi, les communes ont été à l'origine de nombreuses actions, accompagnées par l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (53 000 € en 2021 et 72 000 € en 2022, soit 100 % des subventions demandées). Ont ainsi été engagés et accompagnés, à Saint-Michel-sur-Orge, une action de prévention des violences à l'école et des violences inter quartiers, ou, à Sainte-Geneviève-des-Bois, des projets de prise en charge des élèves temporairement exclus des collèges. A Evry-Courcouronnes, l'association Génération Femmes a pu mettre en œuvre son projet « Tous ensemble contre les rixes inter quartiers » pour les jeunes du quartier des Pyramides. Sur le secteur du Val d'Yerres – Val de Seine, les trois actions portées par la communauté d'agglomération pour fédérer les jeunes des différents quartiers ont été intégralement financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

En outre, un important plan de prévention précoce des rixes, destiné aux 9-13 ans, a été initié par les services de l'Education nationale en partenariat avec les communes. Il se déploie sur trois territoires regroupant 12 communes particulièrement concernées par le phénomène, et s'appuie sur une trentaine d'actions éducatives.

Pour la période spécifique des vacances d'été, l'opération « Quartiers d'été » a été renouvelée en 2021 avec une enveloppe de 745 000 €, contre 400 000 € en 2020. L'État a ainsi financé un millier d'événements au profit des jeunes des 39 quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont des rencontres inter-quartiers destinées à prévenir les rixes. Ce dispositif sera reconduit en 2022 avec une enveloppe équivalente à celle de 2021.

Enfin, à la suite du comité interministériel des villes tenu le 29 janvier 2021 à Grigny, l'Etat a décidé de créer des « bataillons de la prévention ». En Essonne, 6 éducateurs spécialisés et 10 adultes-relais viennent renforcer les dispositifs déjà en place sur les deux quartiers de reconquête républicaine du département.

J'emploie le mot « collectivement » car, là où il nous faut unir nos forces, certaines prises de position, semblent, au contraire, opposer les acteurs publics les uns aux autres. Il en va ainsi de la tribune publiée à votre initiative ce 2 mai dans le journal *Le Monde*. Ainsi, l'Etat ferait défaut, ne prendrait pas la mesure de la situation, manquerait à ses obligations éducatives et sécuritaires, bref, pour reprendre les termes mêmes de cette tribune, négligerait l'Essonne.

Chacun peut comprendre la colère qui s'exprime. Chacun peut partager l'envie de faire toujours plus, toujours mieux, pour lutter contre ce phénomène. Chacun peut vouloir débattre des moyens et des méthodes de cette action, qu'il s'agisse de l'Etat, dans ses compétences régaliennes, du Département, dans ses attributions de protection et d'aide sociale à l'enfance, de prévention spécialisée et de soutien aux familles, ou des communes concernées.

Mais ce dialogue ne peut s'engager sans tenir aucun compte des efforts déployés et du chemin parcouru par chacun. Aussi le représentant de l'Etat se doit-il de rappeler quelques faits et quelques chiffres.

S'agissant, d'abord, des moyens de la police et de la gendarmerie. Sur la période allant de janvier 2017 à janvier 2022, les effectifs de la direction départementale de la sécurité publique sont passés de 1599 à 1682 gradés et gardiens de la paix, tandis que les effectifs du groupement de gendarmerie départementale sont passés de 743 à 754 militaires, hors réserve opérationnelle. Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur présenté le 16 mars dernier au Conseil des ministres, qui traduira en particulier l'engagement de doubler d'ici 2030 la présence des forces de l'ordre sur le terrain, de créer 200 nouvelles brigades de gendarmerie en milieu rural, permettra la poursuite de cet effort.

S'agissant, ensuite, des moyens consacrés à l'éducation des plus jeunes. Après le dédoublement des classes de CP et CE1 de l'éducation prioritaire, la priorité est désormais au dédoublement des classes de grande section, d'ores et déjà achevé en REP+. Hors éducation prioritaire, dès la rentrée de 2022, ce sont 234 écoles sur 376 qui bénéficieront du dispositif de limitation à 24 du nombre d'élèves par classes de grande section, tandis que le taux d'encadrement moyen dans les classes de CP et CE1 sera de 24,54 élèves par classe.

Trois cités éducatives ont été mises en place depuis 2019, à Grigny, Evry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes; trois autres ont été labellisées en 2022 à Saint-Michel-sur-Orge/Sainte-Geneviève-des-Bois/Fleury-Mérogis, à Epinay-sous-Sénart et à Ris-Orangis. L'ensemble représente un financement d'environ 2,5 M€. Le département compte également 20 programmes de réussite éducative au sein desquels la participation de l'Etat pour 2022 s'élève à près de 3,5 M€.

Dans le second degré, les taux d'encadrement des classes sont comparables à ceux des autres départements franciliens. L'effort budgétaire a été maintenu pour accompagner les évolutions démographiques et enrichir l'offre de formation. Ainsi, à la rentrée scolaire 2022, ce sont plus de 1600 heures supplémentaires qui seront allouées aux budgets des collèges et lycées du département, et 6 postes de conseiller principal d'éducation qui seront créés en collège.

S'agissant, enfin, des moyens déployés pour rénover en profondeur ces quartiers et lutter contre l'assignation à résidence de ceux qui y vivent. L'Essonne compte 14 quartiers en rénovation urbaine (NPNRU); la réhabilitation de ces quartiers représente un montant de 1,4 Mds€ de travaux (HT), auxquels l'Etat participe, via l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, à hauteur de près de 600 M€ dont 450 M€ de subventions.

Ces quelques chiffres, sans prétention à l'exhaustivité, sont le témoin d'un engagement de l'Etat dont la réalité ne peut être niée.

Parce qu'ils entendent dans la prise de position des élus l'expression d'un besoin d'Etat, les services de l'Etat en Essonne continueront de mobiliser leurs moyens et de travailler avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les maires, pour lutter contre ce phénomène. Les élus de l'Essonne savent pouvoir compter sur mon engagement personnel et sur celui de toutes celles et tous ceux qui servent l'Etat dans ce département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Éric JALON